

INTERNAT

REGLEMENT ET CHARTE PREPAS 2018-2019



45 Bd Jules Verne
BP 61902
44319 Nantes Cedex
www.blanchedecastille.com

Anne Vailhen : 02 40 52 33 75
anne.vailhen@blanchedecastille.com

REGLEMENT

BIENVENUE A L'INTERNAT !

Ce règlement est un complément du règlement intérieur de l'établissement. Il doit être daté et signé par le responsable légal et par l'élève interne (seulement par l'interne si elle est majeure) dès lors qu'ils en acceptent les conditions (voir feuille jointe « Règlement Signé »).

La vie en internat se veut agréable et conviviale. Les responsables d'internat veillent à créer un climat de travail et de détente afin que les internes puissent s'épanouir individuellement et tisser des liens au sein du groupe.

Les internes disposent d'une chambre individuelle équipée Wi-Fi (avec cabine douche, lavabo et wc) qui favorise un travail autonome.

Quelques fêtes sont organisées au cours de l'année : grillades, crêpes, activités pastorales...

L'internat est un service rendu aux familles, il ne constitue pas une obligation scolaire.

ORGANISATION ANNUELLE

Vie Chrétienne

Les internes peuvent participer aux offices avec la communauté des sœurs (horaires à préciser).

Représentation des internes

Les prépas internes peuvent élire une déléguée (et une suppléante) qui les représente auprès de la Direction et porte les propositions et les souhaits des internes lors des Conseils d'Etablissement (une fois par trimestre).

Sorties

Toute sortie doit être **signalée la veille au plus tard** à la responsable d'internat. Retour pour 22h15; l'élève doit prévenir qu'elle est bien rentrée.

Les internes mineures doivent présenter une autorisation parentale (mail, mot manuscrit) pour toute sortie, la veille au plus tard. Tout retard exceptionnel doit être signalé à Mme Vailhen au 02 40 52 33 75.

Chambre

Un état des lieux est fait en début d'année et un chèque de caution de 100€ est demandé. Le matériel détérioré sera facturé.

D'autre part, les réparations à effectuer doivent être signalées rapidement à la surveillante.

Ménage : des aspirateurs et serpillières sont à disposition. Se munir de produits d'entretien : produit désinfectant non javellisé, anticalcaire, lave-vitre, produit pour le sol, chiffons, brosse et éponge type *scotch brite*. Pas de bloc nettoyeur dans les wc.

Pour la décoration, **patafix blanche uniquement**, scotch, punaises interdits. Ne rien poser sur les portes car la peinture est fragile.

Infirmierie

L'infirmierie est ouverte sur le temps de l'externat. Si l'élève doit suivre un traitement médicamenteux sur le temps de l'internat, le responsable légal doit le signaler par mail, fax, lettre ou téléphone à la surveillante.

Sécurité

Bougies, encens, bouilloires, chauffages d'appoint et nourriture sont interdits dans les chambres.

La surveillante et la direction peuvent à tout moment effectuer une visite dans les chambres en présence ou non de l'élève pour s'assurer du respect des consignes.

Vols /pertes

Les internes sont responsables de leur matériel personnel. Elles doivent veiller à fermer leur chambre à clé en leur absence. **Les valises doivent être impérativement cadenassées à la bagagerie.**

Courrier

Le courrier reçu est déposé dans le bureau du 4^{ème} étage.

Manquements au règlement

Tout manquement au règlement pourra être sanctionné.

CHARTE

ORGANISATION HEBDOMADAIRE

Dimanche soir : les internes peuvent arriver entre 20h00 et 22h00. Elles prennent leur clé à l'accueil et la déposent à leur étage avant 22h00 (voir conditions dans le formulaire « Dimanche Soir »).

Lundi : l'établissement ouvre à 7h45. Les internes déposent leur valise à la bagagerie.

Jeudi : l'interne fait le ménage de sa chambre (si possible après le diner), la veille de chaque période de vacances. La surveillante vérifie les chambres.

Vendredi matin : les internes déposent leur valise à la bagagerie. Elles ne peuvent être déposées ni dans les couloirs, escaliers ou salles de classe.

UNE JOURNEE A L'INTERNAT

7h00 : réveil.

7h40 : l'élève interne doit déposer sa clé sur le panneau du 4ème étage, avant le départ au self pour le petit déjeuner. L'internat reste fermé jusqu'à 17h (dispositif d'alarme activé).

17h00 : ouverture de l'internat.

19h00 : dîner. Les téléphones portables et les écouteurs ne sont pas autorisés au self.

19h45 : après dîner, l'élève peut rester travailler dans sa salle de classe jusqu'à 22h15, du lundi au jeudi. Elle est priée de ne pas faire de bruit en regagnant sa chambre. Les chambres ne sont pas des lieux de réunion ou de divertissement. Chaque interne doit respecter la tranquillité du lieu. Le silence complet est exigé à partir de 22h00.

22h15 : les internes externés doivent avoir quitté l'établissement.

22h30 : les internes doivent avoir déposés leur clé sur le tableau. Pas de douche ni appareils bruyants après 22h.

22h30 : mise en fonctionnement des alarmes.